

Mobilité des personnels enseignants et d'éducation : Dépôt et traitement de votre demande

ENSEIGNANT

VIE SCOLAIRE

ENSEIGNEMENT MARITIME

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ACEN

MOBILITÉ



NDS 2022-39 : liste des postes Modalités de dépôt et de traitement des demandes de mutation pour la rentrée scolaire 2022 des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, titulaires et contractuels à durée indéterminée.

NS 2022-39 concernant la campagne annuelle de mobilité des personnels enseignant et d'éducation.

- les dispositions générales de la mobilité (A)
- les règles applicables selon les personnels (B)
- la liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2022 ainsi que les diverses annexes.

• Le dossier de candidature devra être transmis numérisé **au format PDF** en comprenant toutes les annexes nécessaires ainsi que les pièces justificatives :

- **dans un seul fichier** et avec l'intitulé suivant : **MOB-NOM-Prénom-établissement**.

Pour les titulaires et futur néo-titulaires : annexes 1 – 2 – 4 (et 5 si mutation outre mer) + pièces justificatives

- Le dossier devra être transmis au plus tard le jeudi 27 janvier 2022 par mail à l'adresse mail du SRFD de votre région

Enfin pour toutes questions contactez-nous

Vous souhaitez être accompagné-e dans la constitution de votre dossier de mobilité :

En 2021, l'UNSA a porté un grand nombre de dossiers de collègues nous ayant mandatés pour défendre leur situation auprès de l'administration. Nous les avons défendus avec force et conviction en faisant valoir notre droit d'évocation.

Nous avons notamment permis de rectifier des erreurs de barème et la prise en compte de situations individuelles spécifiques.

Si vous souhaitez être accompagné-e dans la constitution de votre dossier de mobilité :
REJOIGNEZ-NOUS !

PLPA : elisabeth.donnay@educagri.fr

PCEA : claire.latil@educagri.fr